

Demarchage pompe a chaleur

Par **LaetitiaBep**, le **18/01/2019** à **20:37**

Bonjour,

Nous avons été démarché a domicile pour une pompe a chaleur.

Il nous a été présenté un bon de commande d'une pompe a chaleur et installation avec un prêt le couvrant a 100%. (L'autofinancement devant se faire sur plusieurs années).

Nous nous sommes rétracté pour le contrat de prêt dans le délai de 14jours. Seulement nous n'avons pas annuler le bon de commande de pompe a chaleur.

Avons nous un recours pour ne pas payer les frais de commande (=a 20% de la commande)

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **18/01/2019** à **21:28**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association de consommateurs...

Par **Mélanie Le Corre**, le **30/01/2019** à **19:05**

Chère Madame,

S'agissant d'un crédit affecté à une vente, en principe, le contrat de vente est résolu lorsque vous vous rétractez de votre contrat de crédit dans le délai imparti.

Je vous invite à écrire un courrier recommandé avec accusé réception en ce sens, à la Société qui vous a vendu le matériel.

Cordialement,

Me Mélanie LE CORRE

